

1. Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous s'appliquent pour l'ensemble des produits vendus par Alutoll et sont valables pour les relations entre Alutoll et ses clients. Elles définissent les droits et obligations des parties.

Alutoll s'autorise le droit de modifier à tout instant le contenu et la forme de ces conditions générales de vente.

Vendeur

Alutoll SA
Chemin du Pont-de-Ville 5A CH-1205
Chêne-Bougeries, Suisse TVA :
CHE-108.370.702

2. Commandes

Les commandes doivent être effectuées par écrit. Alutoll confirme la réception de la commande par écrit; cette confirmation de commande vaut conclusion du contrat entre Alutoll et l'acheteur. Dans les cas exceptionnels où Alutoll ne confirme pas la commande, le contrat est formé entre Alutoll et l'acheteur au moment de la réception de la commande. En passant des commandes, le client accepte les conditions de vente, de livraison et de paiements de Alutoll.

3. Prix

Les prix applicables sont ceux de la liste des prix de Alutoll en vigueur au moment de la commande. Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), plus TVA. Alutoll a le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des prix et les prix y figurant. Toutefois, les produits seront facturés au client sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande. En cas de petites commandes d'une valeur inférieure à CHF 50.- Alutoll se réserve le droit de facturer un supplément d'un montant de CHF 15.-

4. Conditions de paiement

Les conditions de paiement suivantes s'appliquent à l'acheteur : 30 jours net à compter de la date de la facture. En cas de non-respect du délai de paiement, un intérêt moratoire de 5 % est dû à partir du 31ème jour suivant la date de la facture, sans mise en demeure préalable. Pour les retards de paiements, Alutoll se réserve le droit de ne livrer des nouvelles commandes, que contre paiement anticipé. Le client n'est pas autorisé à décompter des propres créances des factures dues à Alutoll.

Pour les commandes de gros volumes, Alutoll se réserve le droit d'appliquer les procédés de paiement suivants :

Pour une commande > 5'000 CHF, 30% d'acompte au moment de la commande, et le solde dans les 30 jours suivant la date de la facture. Pour une commande > 15'000 CHF, 30% d'acompte au moment de la commande, 30% à la livraison et le solde dans les 30 jours suivant la date de la facture.

5. Livraisons

Toute commande est livrée à l'adresse de livraison indiquée par le client. Alutoll s'efforce de respecter, dans la mesure du possible, les délais de livraison convenus lors de la confirmation de commande. Le respect de ces délais ne peut toutefois pas être garanti. L'impossibilité de respecter un délai convenu ne confère à l'acheteur aucun droit, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis de Alutoll. Les retards ne donnent pas à l'acheteur le droit de refuser la marchandise, ni à indemnisation des frais résultant du retard. En cas de retard, l'acheteur peut, après avoir fixé un délai supplémentaire raisonnable par écrit, se retirer de la vente.

6. Transfert des profits et des risques

Les profits et risques sont transférés à l'acheteur lors de la livraison de la marchandise sur le lieu de destination. En cas de retard de la livraison à la suite d'une requête de l'acheteur ou pour d'autres raisons dont Alutoll ne saurait être tenu responsable, les risques sont transférés à l'acheteur au moment initialement prévu de la livraison.

A partir de ce moment, la livraison est entreposée aux risques et périls de l'acheteur. Lors du transport de la marchandise par le destinataire, l'assurance de la marchandise contre les dommages ou la perte sont la responsabilité de l'acheteur.

7. Réclamations / Garantie

Il appartient au client de vérifier la quantité et le bon état de la marchandise à la livraison et de notifier à Alutoll par écrit tout défaut de fabrication dans un délai de dix jours suivant la réception. En cas de défauts non identifiables lors d'un contrôle usuel et constatés ultérieurement, la réclamation doit être adressée par écrit dans un délai de dix jours suivant leur découverte. À défaut, les produits sont réputés acceptés et tout recours en garantie est exclu. Les objets défectueux doivent être tenus à disposition dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment du constat. Toute réparation, modification ou intervention effectuée par le client ou un tiers sans l'accord préalable d'Alutoll entraîne la perte de la garantie. Les frais de transport et de retour sont à la charge du client, sauf accord contraire. La durée de garantie est de deux ans à compter de la date de facturation, cette date faisant foi pour le point de départ de la garantie, indépendamment de la date d'installation. La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication et se limite, au choix d'Alutoll, à la réparation ou au remplacement du produit défectueux. Sont expressément exclus de la garantie tous frais annexes, notamment les frais de démontage, remontage, transport ou intervention sur site. Sont exclues de toute garantie les déficiences résultant : d'un stockage inadéquat ; d'un montage ou d'une installation non conforme aux règles de l'art, aux normes professionnelles en vigueur ou aux usages de la profession, le client étant réputé posséder les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre des produits ; d'une utilisation non conforme ou dans des conditions anormales ; de l'usure normale des produits ; de toute modification du produit ou de ses composants effectuée sans l'accord préalable d'Alutoll ; de dimensions ou configurations hors des limites définies dans les documents techniques ou commerciaux d'Alutoll. Les produits sont conçus pour un fonctionnement en conditions normales d'utilisation, notamment en position stable et sans contraintes mécaniques excessives. Il appartient au client de s'assurer que le produit est installé et utilisé conformément à sa destination et à ses caractéristiques techniques. Toute utilisation ou condition d'installation inappropriée est exclue de la garantie. Le client, en tant que professionnel, est seul responsable du choix du produit et de son adéquation à l'usage prévu. La réparation, modification ou remplacement de pièces dans le cadre de la garantie ne suspend ni ne prolonge la durée de celle-ci. En tout état de cause, ces interventions ne dispensent pas le client de respecter ses obligations de paiement.

8. Limitation de la responsabilité

Sans limiter la portée des présentes conditions générales de vente, aucune demande, quelle qu'elle soit, visant des produits livrés, la non livraison de produits ou autre ne peut dépasser le montant du prix d'achat des produits qui ont donné lieu à une demande de dommages et intérêts. En aucun cas Alutoll SA ne pourra être tenue pour responsable de dommages indirects, fortuits ou consécutifs de quelque nature que ce soit.

9. Protection des données

Sous réserve des dispositions contraires des présentes conditions générales, Alutoll reconnaît la confidentialité des informations que l'acheteur lui communique lors de la commande et s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

10. Droit applicable/ Juridiction compétente

La relation juridique entre Alutoll et l'acheteur est régie par le droit suisse. Le for exclusif en cas de litige est Genève. Les parties conviennent que le tribunal du siège social de Alutoll SA, à Chêne-Bougeries sera seul compétent pour entendre de tout litige éventuel. Alutoll est toutefois en droit d'intenter une action contre l'acheteur devant le tribunal du siège social de ce dernier.